

réellement, ces accusations s'adressent aux dirigeants, au président de Radio-Canada ou à certaines personnes de Radio-Canada.

L'honorable secrétaire parlementaire est parfaitement de mon avis. Ce que nous voulons savoir, évidemment, c'est si ces accusations s'adressent à telle ou telle personne, et si l'honorable ministre en a eu connaissance avant deux ans, pourquoi n'en a-t-elle pas averti la Chambre?

Alors, monsieur l'Orateur, je ne suis évidemment pas ici pour donner la bénédiction à Radio-Canada.

Je sais que, à Radio-Canada, il y a, dans certains programmes, beaucoup plus de gauchistes que de gens de centre et de gens de droite; cela est bien clair. Il s'agit simplement de regarder les programmes de Radio-Canada. Par exemple, après que le candidat séparatiste Bourgault se fût présenté dans la circonscription de Duplessis et qu'il fût rejeté par la population de ce district électoral, la Société Radio-Canada a tourné un film sur certaines déclarations de M. Bourgault dans la circonscription de Duplessis, et M. Bourgault a profité de cette propagande que lui donnait Radio-Canada pour tâcher d'amorcer ses idées séparatistes à travers la population française que dessert le réseau de Radio-Canada, c'est-à-dire à environ 5 millions de personnes.

Je dis que c'est anormal. Ce gars-là était battu; il n'avait pas, je pense, le privilège d'être desservi par Radio-Canada, qui a passé un film, comme nous l'avons vu au cours du mois de juin, sur ses idées séparatistes.

Une autre personnalité, un autre séparatiste, monsieur l'Orateur, qui apparaît très souvent à Radio-Canada, c'est M. René Lévesque qui est un ami de nos amis d'en face, M. René Lévesque qui a prôné une thèse séparatiste: la souveraineté du Québec avec une union économique avec le reste du Canada. C'est de la blague, cela. Mais M. René Lévesque a tout de même un contrat avec la Société Radio-Canada. Depuis qu'il a été défait comme ministre, soit depuis 1966, il reçoit des cachets à même l'argent des contribuables. Ayant un contrat avec Radio-Canada pour le programme «Public Eye», M. René Lévesque peut faire sa propagande séparatiste sur les ondes, sans évidemment l'avouer ouvertement. Mais tout le monde sait que M. Lévesque a actuellement montré son vrai visage.

[Français]

**L'hon. M. Asselin:** En français, s'il vous plaît.

[L'hon. M. Asselin.]

**M. Mackasey:** ... oui, avec plaisir. L'honorable député de Charlevoix a-t-il déjà entendu M. Lévesque promouvoir la propagande du mouvement séparatiste au cours du programme «Public Eye»?

**L'hon. M. Asselin:** L'honorable député sait fort bien que, depuis longtemps, M. Lévesque était un homme influent au sein du gouvernement Lesage, et que même à l'époque où il était ministre des Richesses naturelles, il prônait la séparation du Québec. J'espère que je n'apprends rien à l'honorable député en lui disant cela, de même que j'espère ne rien lui apprendre en lui disant que Radio-Canada a cru bon de lui donner un programme et d'aller au Vietnam interroger des gens. Mes informations sont à l'effet que cela a coûté \$32,000 aux contribuables canadiens pour envoyer M. Lévesque, ainsi que l'équipe de Radio-Canada, interviewer des gens au Vietnam.

Je pense que la Société Radio-Canada n'est pas à l'abri de tout reproche dans ce domaine. C'est pour cela que je dis à l'honorable ministre que pour être juste envers l'administration et les employés de Radio-Canada, elle ou le très honorable premier ministre (M. Pearson) devrait libeller, préciser les accusations contre cette société d'État.

**M. Mackasey:** Monsieur l'Orateur, l'honorable député n'a pas répondu à ma question. A-t-il déjà entendu M. Lévesque avancer la propagande du mouvement séparatiste à la télévision? C'est là la question que j'avais posée.

**L'hon. M. Asselin:** J'ai parfaitement répondu. Il est évident que lorsque M. Lévesque était ministre de la Couronne, à Québec, il ne pouvait pas participer aux programmes de Radio-Canada et être rémunéré. L'honorable député peu facilement comprendre cela. Mais à compter du moment où il a perdu son portefeuille, Radio-Canada l'a immédiatement embauché et lui a donné un contrat, parce qu'on savait évidemment que ce gars-là pouvait propager sa doctrine d'un Québec souverain au sein d'une union économique avec le reste du Canada.

**M. Béchard:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je n'admets pas qu'un député, au simple point de vue «électorale», utilise comme argument le fait que le président actuel de la Société Radio-Canada soit un Canadien français pour s'offusquer de l'attitude et de la déclaration de l'honorable secrétaire d'État et, ensuite, nous énumérer toute une série d'épisodes contre lesquels il proteste, soit l'«apparition» de M. Bourgault à la télévision, soit l'«apparition» de M. René Lévesque, qui prônent le séparatisme. Que fait-il, lorsqu'il adopte une telle attitude, si ce n'est